

Atterrissage de précaution avec le train avant rentré

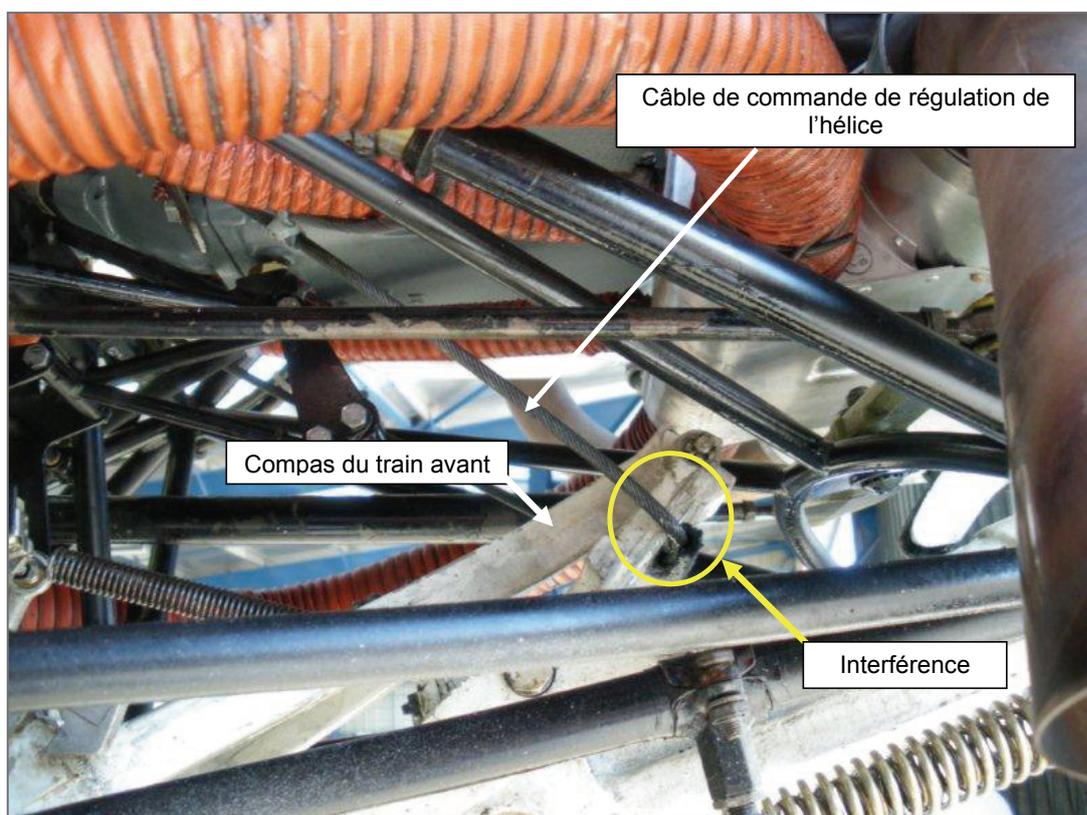
| | |
|---------------------------------|---|
| Aéronef | Avion Piper PA 28 immatriculé F-GFIT |
| Date et heure | Mercredi 25 mai 2011 à 15 h 15 ⁽¹⁾ |
| Exploitant | Privé |
| Lieu | Aérodrome d'Aix-les-Milles (13) |
| Conséquences et dommages | Avion endommagé |

⁽¹⁾Heure locale.

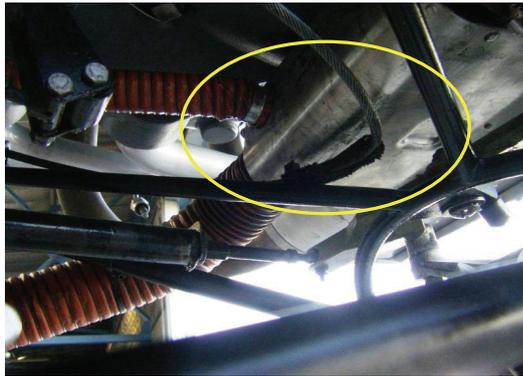
CIRCONSTANCES

Le pilote, en provenance de l'aérodrome de Cassagnes Begonhes (12), se prépare pour un atterrissage en piste 15 revêtue sur l'aérodrome d'Aix-les-Milles. Il baisse la manette du train d'atterrissage et constate que le voyant vert du train avant ne s'allume pas. Il effectue deux passages devant la tour de contrôle et obtient confirmation du contrôleur que la roue n'est pas descendue. Il décide de faire un atterrissage de précaution. Lors du roulement à l'atterrissage, il tente sans succès d'arrêter le moteur. L'hélice touche la piste et l'avion glisse sur le nez.

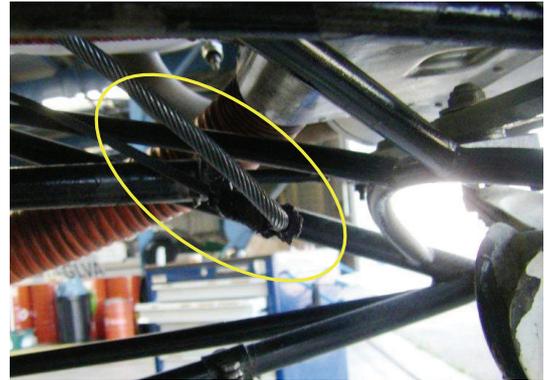
L'examen de l'avion a montré que le câble de commande de régulation de l'hélice interférait avec le compas du train avant et empêchait son déploiement.



Le 26 mars 2011 lors d'un vol dans la région de Rodez, le pilote s'était dérouté sur Cassagnes suite à une défaillance du moteur. Ce dernier avait été déposé sur place et réparé. Le mécanicien chargé de l'opération explique que lors du remontage, le câble a probablement été déplacé vers le bas pour faciliter l'accès à d'autres parties du moteur. Par la suite, il n'avait pas été repositionné et le contrôle final n'avait pas permis de détecter l'anomalie. La documentation du constructeur ne prévoit pas de fixer le câble sur le bâti moteur.



Positionnement correct du câble (vers le haut)



Positionnement incorrect du câble (vers le bas)

Le vol ayant conduit à l'accident était le premier réalisé depuis l'intervention.

CONCLUSION

L'accident est dû au positionnement incorrect du câble commande de régulation de l'hélice lors d'un remontage du moteur. L'atterrissage de précaution effectué par le pilote a permis de limiter les dommages sur l'avion.